

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 143 (2017)
Heft: 4: Architecture-sculpture

Artikel: Architecture et colonialisme français
Autor: Lambert, Léopold
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-736704>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Architecture et colonialisme français

Une histoire et des responsabilités toujours d'actualité



Un des nombreux immeubles modernistes du plan d'urbanisme colonial français pour Hay Mohammadi à Casablanca (photo Léopold Lambert, 2016)

Sans trop se tromper, on peut affirmer que la France n'a jamais travaillé à l'échelle nationale sur son passé colonial et ses effets contemporains. Il existe même aujourd'hui des formes de révisionnisme particulièrement inquiétantes : ainsi, le 28 août 2016, François Fillon, candidat à l'élection présidentielle de 2017, déclarait « la France n'est pas coupable d'avoir voulu faire partager sa culture aux peuples d'Afrique ». Qu'un tel propos puisse trouver écho au sein d'une grande partie de la population française s'explique par le fait que le colonialisme est encore perçu par certains comme une période historique, au même titre que la Renaissance ou le « siècle des Lumières ». Cette lecture ignore qu'il fut un système de domination militaire, administratif et légal qui existe encore aujourd'hui, dans certains territoires administrés par la France – on peut penser au moins à Mayotte et à la Nouvelle Calédonie.

De même, lorsqu'il s'agit de pointer la responsabilité des architectes au sein de ce

système, celle-ci n'est bien souvent abordée que par le biais de l'esthétique et de son symbolisme et non pas par sa capacité à organiser les corps dans l'espace et matérialiser l'ordre colonial. Ainsi, les transformations urbaines radicales de Michel Ecochard à Casablanca, Sidon (Liban) ou Damas sont lues comme l'avènement de l'architecture moderniste au Maghreb et au Proche Orient. Il en va de même pour les plans d'urbanisme de Le Corbusier pour Alger (1933) ou Addis Abeba (1936), étudiés dans les livres d'histoire de l'architecture sans mention des destructions massives que ces plans ont générées dans les villes en question. Les destructions urbaines constituent pourtant la première étape de l'organisation de l'espace colonial. Ainsi, en 1830, l'armée française de colonisation détruit l'ensemble de la partie basse de la Casbah d'Alger, la vieille ville dense, sinueuse et peu contrôlable, au début de la décennie de la « pacification » de l'Algérie. C'est le Maréchal Bugeaud,

tristement célèbre pour ses écrits sur l'urbanisme contre-insurrectionnel, qui en fut le commanditaire. Cela cadre avec son rôle dans la répression sanglante de l'insurrection de 1834 dans les quartiers prolétaires et denses de Paris et rend explicites les considérations impériales pour un urbanisme de contrôle des deux côtés de la Méditerranée. Ainsi, l'urbanisme haussmannien, dont les caractéristiques militaires ne sont plus à démontrer, devient un paradigme aussi bien à Paris et Marseille qu'à Alger.

Cette articulation entre, d'un côté, la démolition violente de quartiers difficiles à contrôler et, de l'autre, la construction de nouvelles formes urbaines contrôlables, persiste jusque dans les années 1950, au moment où les forces de décolonisation s'organisent pour obtenir l'indépendance. C'est le cas de la Casbah d'Alger, investie par le Front de libération nationale (FLN), comme le montre le film de Gillo Pontecorvo, *La bataille d'Alger* (interdit en

France à sa sortie en 1966). La faible visibilité internationale et « métropolitaine » de ces lieux, qu'ils se situent dans l'Indochine coloniale, dans la région des Aures (Algérie) ou celle de la Sanaga Maritime (Cameroun), permet à l'armée française de vider et détruire des villages entiers afin de purger les populations locales de leurs membres (respectivement) du Viet Minh, du FLN ou de l'Armée de libération nationale du Cameroun (ALN), ou bien de l'Union des populations du Cameroun (UPC), puis reloger celles-ci dans des camps dits de regroupement, dont l'architecture est dédiée au contrôle des corps colonisés.

De même que le colonialisme français comme système n'a jamais cessé d'être opérant (que l'on pense aux territoires et départements d'outre-mer, à la Françafrique, ou bien aux conditions dans lesquelles les familles immigrées vivent actuellement en France), l'architecture

publique française continue à matérialiser l'ordre spatial de ce système. La ségrégation sociale et raciale qu'incarne l'urbanisme des banlieues n'est plus à présenter. La logique d'implantation des commissariats de ces mêmes banlieues est en revanche moins connue bien que tout aussi explicite dans l'antagonisme qui oppose l'Etat à la jeunesse postcoloniale de ces quartiers. Les commissariats comme ceux de Villiers-le-Bel, Aubervilliers, Pierrefitte, Saint-Denis, Bobigny, Gagny, ou Bagneux, construits depuis les révoltes de 2005 et 2007, sont particulièrement révélateurs de la responsabilité des architectes dans la formulation spatiale de cet antagonisme. Ceux-ci ont été conçus par des agences d'architecture plus ou moins réputées qui ne semblent pas avoir vu de problème dans la commande qu'elles ont remportée. De même, il ne paraît pas problématique pour une agence d'architecture parisienne de réaliser un projet hospitalier

de 88000 m² à Nouméa en terre kanake. Certes, les architectes n'ont pas « inventé » le colonialisme et la responsabilité ne leur incombe pas; néanmoins, en tant qu'acteurs décisionnels de l'ordre spatial d'un territoire donné, ils contribuent activement au régime de domination politique qu'incarne le colonialisme ainsi que ses formes les plus contemporaines.

Léopold Lambert

La nouvelle forme.

Fenêtres pour toit plat VELUX avec vitrage bombé

Compatible
avec des produits
VELUX de protection
contre la chaleur
et le soleil

La nouvelle forme qui empêche l'eau de pluie de s'accumuler sur la vitre. La nouvelle forme qui permet un montage sur un toit affichant un angle d'inclinaison de jusqu'à 0°. Fenêtres pour toit plat VELUX avec vitrage bombé. Disponibles en huit dimensions différentes. Convient à chaque besoin et à chaque pièce. Ouvrez la voie à un nouveau type de fenêtres pour toit plat. Objets BIM VELUX et informations complémentaires sur velux.ch/vitragebombe

VELUX®